

La baie de Kotor au Monténégro.

Pour parcourir l'Europe

Le Brevet européen de cyclotourisme, vous connaissez ? Pourquoi ne pas en profiter à l'occasion de la Semaine européenne en Bosnie ?

Ce brevet, créé à l'initiative de la Fédération française de cyclotourisme en 2005 avec les fédérations membres de l'Union européenne de cyclotourisme (UECT) propose une découverte de l'Europe à vélo par la visite d'un site caractéristique dans les quarante-neuf pays d'Europe suivants pris en compte par l'UECT[1].

Règle du jeu

• Pas d'autre que celle de circuler à vélo dans le pays considéré afin d'obtenir l'homologation, pas de délai, pas de parcours imposé, mais une seule obligation : faire valider la carte de route par un cachet souvenir dans une ville ayant un site touristique reconnu.

• Ce cachet souvenir consiste en l'apposition d'un timbre humide comportant le nom de la localité. Possibilité de substituer le cachet par une photo du site, où devront figurer le vélo et le cyclo. Le choix du site touristique de chaque pays est laissé libre du participant. Il devra néanmoins être clairement identifiable.

• Chaque carte de route est constituée de cinq cases pour cinq pays différents. C'est lors de l'envoi de votre première carte avec cinq pays visités au délégué UECT chargé de la gestion, qu'un numéro de participant vous sera attribué. Il conviendra ensuite de le reporter sur toutes les cartes suivantes.

• À chaque homologation de cinq pays différents, une médaille commémorative et un diplôme peuvent être acquis.

QUELQUES STATISTIQUES

Au 31/12/2020 :

• 436 homologations par des cyclotouristes de sept pays différents.

• 247 cartes de route comptabilisées avec au moins cinq pays différents visités et une carte de route homologuant le 40e pays différent visité.

• Podium des pays les plus visités :
- France : 220 fois
- Allemagne : 174 fois
- Espagne : 162 fois

(À noter que seule l'Islande n'a jamais été visitée).

Pour plus d'informations : www.uect.org
Contact : Délégué UECT
Patrice Godart
pgodart@uect.org

• Pour obtenir une première homologation de carte du Brevet européen de cyclotourisme, il faudra obligatoirement avoir participé au choix pour l'un des pays, soit à une Semaine européenne de cyclotourisme (SE), soit à un Trait d'union européen (TUE) dont vous trouverez les informations sur *www.uect.org*

• Pour réaliser en son entier le Brevet européen de cyclotourisme, l'homologation de dix cartes est requise. ■

> ***Patrice Godard – UECT***

[1] Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Vatican. L'ensemble des îles anglo-normandes est exclu.